

agricole a conduit à la naissance de marchés et à la prolifération de petits hameaux le long des pistes. La région de la forêt classée de Wari-Marou, bien qu'encore très boisée, est très menacée à moyen terme. Les périphéries offrent aujourd'hui l'image d'un espace pratiquement nu, où seuls quelques pieds de *Parkia biglobosa* et de *Vitellaria paradoxa* ont été épargnés pour leur production. On observe un déboisement très intense et récent avec des incursions dans la forêt classée. La fabrication du charbon de bois a pris de l'ampleur ces dernières années. L'exploitation de bois d'œuvre, longtemps limitée à *Khaya senegalensis*, *Azelia africana* et *Pterocarpus erinaceus*, touche depuis 2000 d'autres espèces comme *Isobertinia doka* et des prélèvements clandestins sont faits dans la forêt classée. Le désenclavement de la zone de Wari-Marou a permis l'installation massive de migrants dont les activités occasionnent une forte pression sur les ressources naturelles des périphéries et menacent la forêt classée elle-même.

Mots clefs : Populations migrantes – Colonisation agricole – Dégradation anthropique – Exploitation des ressources naturelles

Thiou Tanzidani Komlan Tchamie : « Quelques axes de réflexion sur la gestion participative des aires protégées pour une meilleure conservation de la biodiversité au Togo »

Les classements de forêts ont fait trop de tort aux populations riveraines à cause d'une gestion coercitive. Le résultat d'une telle politique a débouché sur des heurts entre l'État et les populations locales, ce qui a été néfastes pour les ressources biologiques des aires protégées. Tirant les leçons du passé, l'État a opté aujourd'hui pour une politique de gestion participative des aires protégées. Que faut-il faire pour amener les populations à s'impliquer effectivement à cette nouvelle conception de la protection de l'environnement qu'est la « conservation-participation » des ressources biologiques des aires protégées ?

Mots clefs : Ressources biologiques – Conservation – Gestion coercitive – Gestion participative.

Aristide Tehou : « Abondance et densité des grands mammifères dans la réserve de biosphère de la Pendjari (Bénin) »

Dans le cadre du suivi écologique de la diversité biologique de la réserve de biosphère de la Pendjari, plusieurs opérations de dénombrements des grands mammifères ont été réalisées. Elles nous ont permis d'avoir une idée assez précise sur l'évolution de la faune sauvage de 1987 à 2002.

La présente étude rend compte du statut de la faune mammalienne de la réserve de biosphère de la Pendjari, située à l'extrême nord-ouest de la république du Bénin. Elle rapporte la densité, l'abondance et la répartition spatiale de la faune sauvage dans le temps et dans l'espace.

Il apparaît clairement que, selon la méthode d'estimation, la période et le statut de la réserve, les effectifs varient en prenant la forme d'une courbe irrégulière. Mais pour permettre une meilleure analyse nous n'avons pris en considération que les trois derniers dénombrements terrestres (2000, 2001 et 2002) dans l'aire centrale de la réserve (d'une superficie de 2 660 km²) qui ont tous été réalisés avec la même méthode.

Mots clefs : Dénombrements pluriannuels – Répartition spatiale de la faune mammalienne
– Méthodes d'estimation

Agossou Brice Hugues Tente, Brice Sinsin : « Dégradation et érosion des versants de la chaîne de l'Atacora en dehors de la réserve de biosphère de la Pendjari (Bénin) »

Les processus de dégradation et d'érosion des flancs de collines ont été étudiés le long des transects installés de part et d'autre des versants de l'Atacora dans les terroirs villageois de Perma et de Toucountouna où l'activité dominante est l'agriculture. La richesse spécifique des ligneux au niveau de ces versants varie de 5 à 55 espèces par 900 m² suivant la position topographique. L'analyse des résultats des dispositifs expérimentaux installés montre une perte des pré-sols formés, quelle que soit la position topographique. La perte de terre est de 1 ou 2 cm d'épaisseur au sommet, 1 à 12 cm au niveau des versants raides et 1 à 6 cm au niveau des mi-pentes. Dans un cas comme dans l'autre, on assiste à la chute des gros arbres ou à l'exposition de leurs racines. Les dépressions de bas de pente sont parsemées de galets et les particules fines sont entraînées plus loin dans les grands cours d'eau dont les lits servent de carrière de sable aux populations riveraines. Les facteurs qui participent à cette dégradation sont d'ordres climatique, édaphique, topographique et anthropique. Parmi ces facteurs, ceux climatiques et anthropiques paraissent les plus déterminants.

Mots clefs : Versants – Déterminants climatiques et anthropiques

Anada Tiega : « Priorités pour la conservation des zones humides en Afrique »

Les peuples du continent africain et des îles voisines sont naturellement préoccupés par la question de l'eau, puisque l'eau est l'élément qui détermine la disponibilité des ressources naturelles dans l'ensemble de l'Afrique. La plupart des Africains comptent directement sur les ressources naturelles pour l'eau potable, la nourriture, l'abri, la santé et l'approvisionnement en énergie domestique.

Les écosystèmes humides fournissent des biens majeurs, des services, des fonctions et des ressources en eau. À cet égard, la biodiversité de toutes les aires protégées dans les milieux semi-arides et arides dépend de façon cruciale de la disponibilité des ressources en eau douce ainsi que de la santé et de la productivité des écosystèmes d'eau douce.

Même les aires protégées côtières sont fortement influencées par les nutriments entrant et par les sédiments des systèmes aquatiques continentaux. La pollution provenant des activités du pays est une question cruciale pour la conservation des écosystèmes côtiers.

Les priorités pour la conservation des zones humides sont diverses et complexes et découlent de préoccupations individuelles, comme celles d'un pêcheur local, aussi bien que de celles liées aux objectifs globaux des accords internationaux, tels que l'agenda 21 et la convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971).

Cependant, les pays africains partagent des intérêts communs en relation avec la conservation de la biodiversité des zones humides.

Les principaux problèmes et menaces qui se posent pour la conservation de la biodiversité des zones humides en Afrique proviennent d'une connaissance insuffisante des zones humides et de leur importance, d'une conviction politique

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité
et développement

Éditeurs scientifiques
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé
Neza Penet
Anne Mouvet
Catherine Noll-Colletaz
Carole Marie

Traduction

Deborah Taylor

Reprise des illustrations

Christine Chauviat

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9